



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Affiliation à la Ligue de l'Enseignement 2023-2024

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2020/007 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, modifiée par les délibérations n° 2021/056 du 4 mai 2021 et n° 2021/099 du 28 septembre 2021,

VU la délibération 2023/015 du 9 mars 2023 portant affiliation à la Ligue de l'Enseignement – adhésion à l'association pour l'Assurance Confédérale (AAC) et désignation d'un représentant,

CONSIDERANT la proposition d'affiliation à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seule l'affiliation de l'association à l'APAC et les adhésions à la Ligue de l'Enseignement de tous les membres, dirigeants et pratiquants de l'association octroient les couvertures de la Multirisque Adhérents Association de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'individuelle Accident de ses adhérents,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre ces missions, il est nécessaire que la Ville adhère à la Ligue de l'Enseignement,

CONSIDERANT la contribution au financement du dispositif via une affiliation de l'Association pour une structure non associatives annuelle s'élevant à 116,10 €,

CONSIDERANT la contribution au financement du dispositif via une adhésion annuelle à la carte confédérale des membres de l'Association s'élevant à 1.776,00 €,

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve la proposition d'affiliation à la Ligue de l'enseignement par la Ville, à compter de l'année scolaire 2023-2024.

ARTICLE 2 : Approuve les contributions au financement du dispositif via l'affiliation et l'adhésion annuelle à l'Association.

ARTICLE 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire pour l'année 2023/2024.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 16 novembre 2023

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 14 novembre 2023.

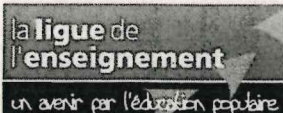
Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD




Jean-Pierre BARNAUD

Maire



RENOUVELLEMENT D'AFFILIATION D'UNE

2023/2024

ASSOCIATION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Mettez à jour les informations relatives à votre association, en corrigeant/complétant les données ci-dessous sur le document papier ou sur www.affiligue.org. La saison commence le 1er septembre 2023 et se termine le 31 août 2024.

N° d'affiliation 094019007

Pour vous affilier à l'ufolep et à l'usep, cochez :

ufolep TOUS LES SPORTS AUTREMENT usep

Nom de l'association

MAIRIE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Adresse MAIRIE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE S E E J 14, AVENUE DU MARECHAL LECLERC - 94430 -

Tél. 01 45 94 74 74 Mail Site internet www.chennevieres.com

Correspondant.e

Nom Prénom MME RENARD HELENE Date de naissance 13/06/1966

Adresse MAIRIE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE 14, Avenue du Maréchal Leclerc - 94430 - CHENNEVIERES SUR

Tél. 01 45 94 74 74 Mail (1) helene.renard@chennevieres.fr

Coordonnées des dirigeant.es

Président.e ou responsable légal.e

Nom Prénom M. BARNAUD JEAN-PIERRE Date de naissance 27/06/1960

Adresse MAIRIE DE CHENNEVIERES / MARNE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE 14, AV. MARECHAL LECLERC - 94430 -

Tél. 01 75 65 10 65 Mail (1)

Trésorier.e ou responsable légal.e

Nom Prénom M. BARNAUD JEAN-PIERRE Date de naissance 27/06/1960

Adresse MAIRIE DE CHENNEVIERES / MARNE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE 14, AV. MARECHAL LECLERC - 94430 -

Tél. 01 75 65 10 65 Mail (1)

Caractéristiques et activités

Etes-vous une association employeuse ? Oui Non

Si oui, précisez votre convention Sport Animation Autre, précisez:

Liste des activités

ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES (020000), Accompagnement à la scolarité (020100), Animation périscolaire (animation hors écoles pend (020200), Organisation de séjours scolaires (020600), Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'à (020601), Restauration scolaire (020700), LOISIRS EDUCATIFS / VACANCES (090000), Accueil collectif de mineurs et animations (penda (090100), Organisation d'accueils de loisirs (CLSH) (090101), Organisation de séjours (090301), Accueil personnes en situation de Handicap (090303)

Si votre association s'affilie à l'Ufolep

- Dispositifs fédéraux:

- L'association s'engage à vérifier et conserver les certificats médicaux de ses adhérents ? Oui Non

(si la case «non» est cochée, la structure devra les transmettre au comité départemental).

- Au travers de votre affiliation à l'Ufolep, vous êtes adhérent à HEXOPEE, organisation professionnelle de la branche du sport. L'ufolep prend en charge votre cotisation HEXOPEE dans le cadre d'une adhésion groupée. Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, merci de cocher cette case :

Assurance

L'affiliation à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seule l'affiliation de l'association à l'APAC et les adhésions à la Ligue de l'enseignement de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une carte Ligue et d'une licence UFOLEP pour les activités sportives) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'individuelle Accident de ses adhérents. Cette couverture doit être validée après régularisation d'une FICHE DIAGNOSTIC qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'Ufolep avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'Ufolep ces garanties obligatoires (2).

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance de la notice descriptive de la Multirisque Adhérents Association et du document d'information qui m'ont été remis,
• avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice :
- cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence Ufolep le cas échéant,
- seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte Ligue de l'enseignement et d'une licence Ufolep avec assurance APAC pour les activités sportives, dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement, et d'une licence UFOLEP avec assurance APAC pour les activités sportives qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable. Votre demande d'affiliation sera validée à compter de sa date de réception par la Fédération Départementale.

- avoir noté pour l'organisation d'activités sportives classées en Risques 5 (R5) et 6 (R6) que le bénéfice de ces garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement figurant dans la Fiche Diagnostique.
• avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences Ufolep devront avoir été préalablement homologuées.

ATTENTION : Pour les activités classées en risques 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

Signature du/de la responsable légal.e JEAN-PIERRE BARNAUD MAIRE DE CHENNEVIERES SUR MARNE

Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, et la gestion de l'affiliation de l'association et de l'adhésion de ses membres. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d'affiliation et d'adhésion peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation partenariale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse : rgpdaff@laligue.org. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

(1) Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour l'enregistrement et l'utilisation de son mail. (2) En cas de refus des conditions énoncées, veuillez contacter votre Comité Départemental Ufolep ainsi que votre délégation départementale APAC.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Fédération des Œuvres Laïques
du Val-de-Marne

Un avenir par l'éducation populaire

UN Avenir PAR L'EDUCATION POPULAIRE

Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne

Siège social / ESPACE CONDORCET / SERVICE AFFILIATION

88, Rue Marcel Bourdarias / CS 70013 / 94146 ALFORTVILLE CEDEX

Tél. : 01 43 53 80 31 / Courriel : vcarel@ligue94.com / Internet : www.laligue94.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

N° D'AFFILIATION : 094 / P19 / 007

NOM et Adresse de l'Association : MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
SERVICE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
14 AVENUE DU MARCHEAL LECLERC - 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

NOM et Prénom du Responsable : RENARD HELENE

Fonction du Responsable au sein de l'Association : RESPONSABLE ADMINISTRATIF

BON DE COMMANDE SOCIOCULTURELLE 2023 / 2024

A - AFFILIATION DE L'ASSOCIATION

<input type="checkbox"/> Affiliation Association (Loi 1901 dont les représentants ont majoritairement + de 30 ans). + Adhésion obligatoire de 3 membres du bureau, au minimum	90,60 Euros
<input type="checkbox"/> Affiliation Association scolaires et de jeunes (Associations d'élèves créées en milieu scolaire (dont MDL, foyers, chorales...), juniors associations, associations loi 1091 dont les représentants ont majoritairement - de 30 ans).	21,00 Euros
<input checked="" type="checkbox"/> Structure Non Associatives (Etablissements scolaires, collectivités, services publics, entreprises ESS ..., établissements scolaires + 500 élèves et - 500 élèves).	116,10 Euros
TOTAL A	116,10 €

B - ADHESION CARTE CONFEDERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

<input checked="" type="checkbox"/> Adhésion Ligue ADULTE (17 ans et +) : 11,45 € X <u>60</u>	<u>687,00</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Adhésion Ligue JEUNE (de 0 à 16 ans) : 3,30 € X <u>330</u>	+ <u>1.089,00</u>
TOTAL B	1.776,00
	1.892,10

POUR PROCEDER A VOTRE REAFFILIATION

VOUS DEVEZ NOUS RENVoyer

↳ Votre **demande d'affiliation** dûment complétée, datée et signée par le/la Président.e sauf si vous l'avez déjà transmis via **Affiligue.org**.

↳ Le présent **Bon de Commande** complété et votre règlement.

Date et Signature



Jean-Pierre BARNAUD
LE MAIRE DE CHENNEVIERES SUR MARNE

❑ ACTION SOCIALE - 010000

- ❑ Action d'insertion - 010100
 - ❑ Insertion professionnelle - 010101
- ❑ Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés - 010300
- ❑ Gestion d'établissement médicaux-sociaux - 010400
 - ❑ Etablissement d'éducation spécialisée pour enfants - 010401
 - ❑ Etablissement pour adultes en situation de handicap - 010402
- ❑ Gestion de centres sociaux / Espaces de vie sociale - 010500
- ❑ Lutte contre la grande précarité et l'exclusion - 010600
- ❑ Personnes en situation de handicap - 010700
- ❑ Petite enfance - 010800
 - ❑ Haltes-garderies - crèches - 010801
- ❑ Prévention spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse - 010900
 - ❑ Actions prévention jeunes - 010901
 - ❑ Centres éducatifs renforcés - 010902
- ❑ Prévention santé, médiation - 010200
 - ❑ Médiation animale - 010201
- ❑ Service aux personnes âgées - 011000

✕ ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - 020000

- ❑ Accompagnement à la scolarité - 020100
- ❑ Animation périscolaire (animation hors écoles pendant les semaines d'école) - 020200
- ❑ Dispositifs relais - 020300
- ❑ Education à la citoyenneté - 020400
- ❑ Médias scolaires - 020500
- ❑ Organisation de séjours scolaires - 020600
 - ❑ Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'à 4 jours et 3 nuits) - 020601
- ❑ Restauration scolaire - 020700

✕ CULTURE - 030000

- ❑ Gestion d'équipement culturel (salle, SMAC...) - 030100
 - ❑ Gestion salle de concert - 030101
 - ❑ Gestion salle de spectacle - 030102
 - ❑ Gestion salle de cinéma - 030103
- ❑ Organisation d'événements (fêtes, bals) - 030200
- ❑ Cinéma - 030300
 - ❑ Cinéma - Diffusion - 030301
 - ❑ Cinéma - Médiation - 030302
 - ❑ Education à l'image - 030303
- ❑ Danse (régionale, folklorique...) - 030400
 - ❑ Danses urbaines - 030401
 - ❑ Danses de salon - 030402
 - ❑ Danses traditionnelles - 030403
 - ❑ Danses classiques - 030404
 - ❑ Danses modernes - 030405
 - ❑ Eveil à la danse - 030406
 - ❑ Initiation à la danse - 030407
- ❑ Pratique et éducation musicale - 030500
 - ❑ Musique traditionnelle - 030501
 - ❑ Musique acoustique - 030502
 - ❑ Cours de musique / école de musique - 030503

- ❑ Cours de solfège - 030504
- ❑ Chant choral - 030505
- ❑ Guitare - 030506
- ❑ Accordéon - 050307
- ❑ Piano - 030508

❑ Image (vidéo, photo) - 030600

- ❑ Vidéo - 030601
- ❑ Photographie - 030602

❑ Livres, littérature, écriture, oralité - 030700

- ❑ Pratiques éducatives (livre, lecture, écriture) - 030701
- ❑ Edition - 030702
- ❑ Expression orale (joutes verbales, éloquence...) - 030703
- ❑ Livre, lecture, écriture - Diffusion - 030704
- ❑ Livre, lecture, écriture - Médiation - 030705
- ❑ Technique du livre - 030706
- ❑ Calligraphie - 030707
- ❑ Métier de l'imprimerie - 030708
- ❑ Bande dessinée - 030709
- ❑ Atelier d'écriture - 030710
- ❑ Poésie - 030711
- ❑ Bibliothèque - 030712

❑ Organisation de festivals - 030800

- ❑ Festival de cinéma et image - 030801
- ❑ Festival de musique - 030802
- ❑ Festival de théâtre - 030803
- ❑ Autre festival - 030804

❑ Patrimoine - 030900

- ❑ Promotion, valorisation du patrimoine - 030901
- ❑ Chantiers de rénovation - 030902

❑ Peinture, sculpture, arts plastiques - 031000

- ❑ Expositions - 031001
- ❑ Forme et couleur - 031002
- ❑ Atelier d'art - 031003
- ❑ Arts plastiques - 031004
- ❑ Scrapbooking - 031005
- ❑ Peinture - 031006
- ❑ Poterie - 031007

❑ Spectacle vivant (théâtre, art du cirque) - 031100

- ❑ Spectacle Vivant : Médiation - 031101
- ❑ Spectacle Vivant : Diffusion - 031102
- ❑ Education artistique - 031103
- ❑ Théâtre - 031104

✕ COMMUNICATION / NUMERIQUE - 040000

❑ Education à l'image et aux médias - 040100

- ❑ Radio - 040101
- ❑ Télévision - 040102
- ❑ Presse écrite - 040103
- ❑ Presse électronique - 040104

❑ Médias - 040200

- ❑ Edition - 040201
- ❑ Radio associative - 040202

❑ Numérique et éducation au numérique - 040300

- ❑ Informatique - 040301

❑ DEFENSE D'UNE CAUSE - 050000

❑ Association de représentation (anciens élèves, étudiants...) - 050100

- ❑ Bureau des associations - 050101

- Association de services aux étudiants - 050102
- Représentation des étudiants - 050103
- Association d'anciens - 050104
- Cercles de réflexion, (cercle de réflexion, université populaires...) - 050200**
 - Cercle condorcet - 050201
 - Conférences - débats - 050202
 - Université populaire - 050203
 - Groupe d'étude ou de recherche - 050204
 - Promotion des valeurs de la Ligue - 050205
 - Engagement militant - question de société - 050206
- Défense des droits humains - 050300**
 - Droits de l'Enfant - 050301
- Lutte contre le racisme et les discriminations - 050400**
 - Lutte contre le sexisme - 050401
 - Lutte contre l'homophobie - 050402
 - Lutte contre les discriminations liées aux handicaps - 050403
 - Lutte contre les discriminations religieuses - 050404
 - Lutte contre le racisme et la xénophobie - 050405
- Lutte pour la cause animale - 050500**
 - Défense des animaux - 050501
 - Médiation animale - 050502

- Jeux de sociétés - 080401
- Jeux de cartes - 080402
- Jeux ludiques - 080403
- Ludothèque - 080404
- Langues étrangères - 080500**
 - Anglais - 080501
 - Espagnol - 080502
 - Italien - 080503
 - Japonais - 080504
 - Chinois - 080505
 - Allemand - 080506
 - Breton - 080507
 - Langues régionales - 080599
- Loisirs créatifs et décoratifs - 080600**
 - Mode - 080601
 - Art Floral - 080602
 - Travaux manuels - 080603
 - Patchwork - 080604
 - Broderie - 080605
 - Couture - 080606
 - Tapisserie - 080607
 - Décoration - 080608
 - Jardinage - 080609

ENVIRONNEMENT ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE - 060000

- Ecologie, consommation durable, jardins partagés - 060100**
 - Tri des déchets, économie d'énergie - 060101
- Education à l'environnement et au développement durable - 060200**
 - Chantiers environnement - 060201

FORMATION - 070000

- Echanges de savoirs - 070100**
 - Réseau d'échanges et de savoirs - 070101
 - Echanges intergénérationnelles - 070102
- Formation aux métiers de l'animation et à l'animation volontaire - 070200**
 - Formation BAFa - BAFD - 070201
 - BP JEPS - 070202
 - Formation aux métiers de l'animation - 070203
- DEFA DEJEPS - 070204**
- Formation des bénévoles - 070300**
- Formation linguistique (Français langue étrangère, alphabétisation...) - 070400**
 - Illettrisme - 070401
 - Alphabétisation - 070402
- Formation professionnelle - 070500**
 - Formation professionnelle sport - 070501

LOISIRS - 080000

- Activités de détente (zen, massage...) - 080100**
 - Relaxation - 080101
- Arts de la table - 080200**
 - Cuisine - 080201
 - Oenologie - 080202
 - Gastronomie - 080203
- Culture scientifique - 080300**
 - Astronomie - 080301
 - Atelier scientifique - 080302
- Jeux - 080400**

LOISIRS EDUCATIFS/VACANCES - 090000

- Accueil collectif de mineurs et animations (pendant les vacances) - 090100**
 - Organisation d'accueils de loisirs (CLSH) - 090101
- Excursions - 090200**
- Organisation de séjours - 090300**
 - Organisation de séjours - 090301
 - Organisation de vacances pour familles - 090302
 - Accueil personnes en situation de Handicap - 090303

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET EUROPE - 100000

- Citoyenneté européenne - 100100**
 - Echanges franco-allemands - 100101
 - Activités européennes - Programmes de coopération - 100102
 - Activités européennes - Fonds structurels - 100103
- Commerce équitable - 100200**
- Echanges interculturels, chantiers internationaux, accueil d'étudiants étrangers - 100300**
 - Chantiers internationaux - 100301
- Education à la solidarité internationale - 100400**
 - Actions de solidarité nord-sud - 100401
- Tourisme solidaire - 100500**

AUTRES - 990000

- Autres (la structure n'a pas d'activités identifiées dans cette liste) - 990100**
- Activités statutaires - 990200**